

CTL DU 9/01/2014

Déménagements de services : l'action unitaire obtient un premier résultat

Le point principal de l'ordre du jour était le « plan emplois 2014 » qui comportait, outre le détail des suppressions d'emplois, les « transferts d'emplois induits » par une série de déménagements de services projetés par la direction. Cette dernière question était contestée par l'ensemble des organisations syndicales qui avaient demandé au directeur son retrait de l'ordre du jour. A l'ouverture de la séance, la CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le président du CTL,

Le « plan emplois 2014 » que vous présentez à ce Comité Technique Local constitue la déclinaison des 1988 suppressions d'emplois décidées au niveau national pour 2014, ce qui porte à 30 000 les suppressions depuis 2002 et plonge tous les services de la DGFiP dans les plus grandes difficultés.

Dans les Hauts-de-Seine sont programmées **32 suppressions nettes (-3A+, -1A, -49B, +21 C)**. 32 suppressions (49 dans la catégorie B), alors que tous les services du département sont dans le rouge. Les agents ne peuvent plus exercer l'intégralité de leurs missions.

Tous les services sont touchés :

- 19 postes sont prélevés en direction (Affaires juridiques, EMR, CDC...). L'activité CDC est directement menacée de démantèlement.
- Les trésoreries Service Public Local et trésoreries mixtes perdent 3 B.
- Les PCRP (Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) qui n'ont aucune existence officielle et sont encore à l'état de test, contribuent à hauteur de 4 suppressions, alors même que le bilan de l'expérimentation n'est pas encore tiré !
- Les SIP sont aussi durement touchés : -2B filière GP et -5B filière fiscale sous forme de suppressions pures, -4B par transformation de B en C.
- 21 emplois B de la filière gestion publique (trésoreries et SIP) sont supprimés pour être transformés en emplois C.
- Deux emplois sont prélevés sur les SIE et transférés aux PRS au titre de la départementalisation des procédures collectives qui est appelée à monter en puissance et s'ajoutent à deux autres suppressions.
- Le pôle enregistrement de Nanterre perd un B, les Services de Publicité Foncière deux B.

Ce nouveau train de suppressions s'ajoute aux 350 intervenues dans le département depuis la fusion. Ce sont 32 suppressions de trop.

La CGT demande l'annulation de ce plan « emplois » et la réimplantation au niveau local comme au niveau national de tous les emplois supprimés depuis la fusion, afin de permettre l'exercice de l'intégralité des missions de service public.

Le « plan emplois » présenté au CTL inclut également les transferts d'emplois induits par une série de restructurations et transferts de services envisagés par la direction : **regroupement du PCE de Clichy à Levallois, transfert de l'antenne de Levallois du PCRP 2 à Nanterre, déménagement de la 2ème BDV d'Issy à Sèvres, déménagement de la BCFI d'Issy à Montrouge.**

Ces deux dernières opérations découlent de la préparation de **l'emménagement de la trésorerie municipale d'Issy -Vanves au centre des Finances publiques d'Issy.**

Ces opérations n'ont jamais été évoquées devant les organisations syndicales qui les ont apprises à la lecture de la première convocation au CTL.

Ces opérations n'ont pas été soumises à l'avis du CHS et du CTL comme les textes le prévoient (articles 57 et 58 du décret du 25 juin 2011, article 34 du décret 2011-184 du 15-02-2011, article 2 du règlement intérieur du CTL).

Comme les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT vous l'ont indiqué dans leur lettre du 20 décembre 2013 : « Cela revient à maintenir dans le plan emplois 2014 les conséquences d'un transfert de services au sujet duquel l'avis du CTL n'aurait pas été recueilli préalablement. Cela revient à se passer de l'avis du CTL sur les transferts, à décider unilatéralement et à en imposer les conséquences en terme de mutation ».

Ces mesures auraient pour conséquence le démantèlement dans les faits des missions et services concernés. L'opération qui est à la base des déménagements de services sur Issy, à savoir l'emménagement de la trésorerie municipale dans le centre des finances publiques, ne correspond à aucune décision officielle et sa faisabilité n'est pas démontrée.

Concernant les PCRPs, l'engagement avait été pris qu'aucun agent ne verrait son affectation modifiée durant l'expérimentation dont le bilan n'a toujours pas été tiré ; les PCRPs n'ont donc à ce jour aucune existence en terme de structure et leur devenir au 1/09/2014 n'est pas connu.

Dans leur courrier du 20 décembre les organisations syndicales unanimes vous ont demandé de « retirer du plan emplois 2014 le point Transferts induits par les déménagements de service au 1/09/2014 », ajoutant : « la procédure prévue par les textes doit être respectée ».

Nous vous demandons donc solennellement de retirer ce point.

Tant les collègues directement concernés par les déménagements de services que l'ensemble des collègues de la direction manifestent leur opposition à ce plan de suppressions et redéploiements d'emplois dans notre département **en signant massivement la pétition intersyndicale qui se conclut par :**

- aucune nouvelle suppression d'emplois en 2014,
- création d'emplois à hauteur des besoins,
- arrêt des restructurations et déménagements de services.

Il vous appartient de prendre la mesure du mécontentement grandissant dans les services et de répondre positivement aux demandes des personnels et de leurs élus.

Dans leurs interventions liminaires, les autres organisations syndicales sont allées dans le même sens. La direction dans un premier temps s'en est tenue au dispositif initial invoquant l'intérêt des agents. La délégation CGT a réaffirmé qu'il était impossible d'imposer à des collègues de rédiger une demande de mutation au nom d'un transfert qui n'était pas encore pleinement décidé, d'autant que les instances CHS et CTL n'avaient pas été préalablement consultées pour avis. Les interventions des élus syndicaux ainsi que des collègues des brigades concernées par les projets de transferts, désignés comme experts par la délégation CGT, se sont succédées, tendant à la même conclusion.

Un collègue de BCFI (Brigade de Contrôle de la Fiscalité Immobilière) : « Le précédent directeur avait pris l'engagement qu'aucun agent des PCRPs ne serait déplacé durant la phase d'expérimentation et cet engagement n'est plus respecté. On nous demande de quitter Issy pour Montrouge ; pour notre brigade cela ferait le quatrième site depuis 2011 : Boulogne Jaurès, Boulogne Dôme, Issy et maintenant Montrouge. On nous envoie à Montrouge loin des dossiers des plus gros contribuables situés à Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud. Nous avons le sentiment qu'on nous exile et que ce sont toujours les mêmes auxquels on demande de boucher les trous, au gré des problèmes immobiliers. Derrière les économies, il y a de l'humain. Pour les agents, le transfert à Montrouge ce serait un temps de trajet allongé. Sur place il n'y a que deux bureaux pour accueillir au total sept agents. Comment se concentrer sur des dossiers particulièrement complexes dans ces conditions ? Jusqu'à présent nous avons accepté les déménagements sans rechigner mais il y a un moment où trop c'est trop. Comment pourrait-on faire une demande de mutation alors que le déménagement ne figure sur aucun document écrit et n'a fait l'objet d'aucun compte rendu. » ?

Un collègue de la deuxième BDV (Brigade Départementale de Vérification) : « Nous avons vraiment le sentiment de servir de variable d'ajustement dans les opérations immobilières. Nous n'avons aucune information sur les conditions de notre installation éventuelle à Sèvres. Tout

le monde sait que le bâtiment est ancien et se dégrade alors qu'à Issy nous sommes correctement logés. Quel est l'intérêt de transférer une brigade si aucun agent ne suit ? »

Un élu CGT : « La direction aura du mal à convaincre les agents de Clichy transférés à Levallois, ceux de Levallois transférés à Nanterre, ceux d'Issy transférés à Montrouge et Sèvres que ces déplacements sont dans leur intérêt. La seule manière de respecter l'intérêt des personnels est de ne pas maintenir ce point dans le plan emplois. »

Une élue CGT : « Les collègues de la trésorerie d'Issy nous ont fait part de leur mécontentement quand ils ont appris mi-décembre le projet de déménagement de leur service au centre des Finances publiques. Pour les usagers comme pour les collègues l'accès sera plus difficile, le CFP étant situé dans les Hauts d'Issy et peu desservi par les transports en commun. De plus les locaux susceptibles d'être libérés se trouvent au 3^{ème} étage, ce qui est problématique au regard du fonctionnement d'une trésorerie devant accueillir un large public en provenance de deux communes. Les collègues redoutent la mise en place d'une caisse unique SIP/SIE/trésorerie/Pôle enregistrement : ce serait de fait une restructuration. Enfin l'accord des élus n'est pas acquis, le maire de Vanves souhaitait conserver une trésorerie accessible à proximité de sa ville. »

Une collègue de Sèvres : « Il n'y a pas la place à Sèvres pour accueillir dans des conditions correctes une brigade de vérification. L'immeuble présente des signes de vétusté : les sanitaires sont dans un état dégradé. 90% des agents du site ont signé la pétition intersyndicale demandant la réfection des toilettes. »

La délégation CGT a fait remarquer que manifestement les déménagements projetés envisagés dans la précipitation et l'impréparation rencontraient l'opposition générale des personnels concernés et soulevaient de multiples difficultés. Elle a réaffirmé qu'en tout état de cause ces opérations qui avaient un caractère éventuel ne pouvaient amener à contraindre des collègues à déposer

une demande de mutation qui, elle, aurait un caractère définitif.

A l'issue de l'échange, le directeur a demandé une suspension de séance. A la reprise, il a annoncé que le point litigieux intégrant les transferts d'emplois suite aux déménagements projetés était retiré du plan emplois.

Cela signifie par voie de conséquence qu'aucun agent des services concernés ne se trouve placé dans l'obligation de déposer une demande de mutation.

Le directeur a ajouté que sur le fond il ne renonçait pas à des projets de déménagements de service et que les

CHS et CTL seraient consultés.

La CGT prend acte positivement de la décision du directeur de retirer le point litigieux. L'unité de toutes les sections syndicales et les interventions des agents ont permis d'obtenir ce premier résultat. Les procédures prévues par les textes devront être respectées, sur ces questions comme sur tous les sujets à venir. Il appartient à la direction de renoncer définitivement à la tentative du passage en force, d'écouter et prendre en compte les arguments présentés contre ces déménagements par les agents et les élus du personnel.

La CGT poursuivra son action avec les personnels, en recherchant à chaque fois l'unité pour gagner.

Départementalisation des procédures collectives

Il s'agit du transfert de la gestion du flux des procédures collectives (liquidations et redressements judiciaires) des SIE et autres postes comptables vers les PRS. Deux emplois à ce titre sont prélevés dans les SIE, un à Boulogne sud et un à Colombes. La CGT a déclaré que cela contribue à vider les SIE, services de proximité, d'une partie de leurs missions, ce qui prépare le terrain à de futures suppressions d'emplois et concentrations de SIE. Le PRS déjà surchargé aura quant à lui les plus grandes peines à faire face à cette nouvelle mission. D'autant que la situation des effectifs est déjà difficile (vacances

de poste, temps partiels non compensés, absences maladie). En outre l'apport des deux emplois est manifestement sous dimensionné comparé à la charge de travail supplémentaire.

Le contexte économique risque fort de voir les procédures collectives se multiplier encore. Nous avons demandé à ce que la situation en effectif du PRS soit réexaminée à bref délai.

Vote :

Contre : CGT ; abstention : Solidaires, FO, CFTD.

Plan « emplois » 2014 (traduire suppressions et redéploiements d'emplois)

Le détail de ce plan a été donné dans le tract de la section publié mi décembre et consultable sur la page d'accueil du site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>

La CGT a rappelé son opposition développée dans sa déclaration liminaire et remis les premières pétitions

(241 signatures).

Vote contre : CGT, Solidaires, FO, CFTD.

Contre les suppressions d'emplois et les déménagements-restructurations de service, signez massivement la pétition intersyndicale !

Bilan de l'entretien professionnel

La direction a présenté le bilan 2013 : 2042 agents ont été évalués ; 1007 se sont vu attribuer une réduction d'avancement d'un mois, 419 une réduction de deux mois. 145 une mention d'encouragement. 6 agents ont

eu une note d'alerte. 6 autres ont été concernés par une majoration d'ancienneté. On dénombre 35 recours hiérarchiques, 18 recours auprès de la CAPL, 5 auprès de la CAPN.

Harmonisation des modalités d'affectation nationale des agents B et C

Un point d'information a été fait par la direction sur les évolutions en matière de mutation particulièrement importantes cette année pour les collègues de la filière gestion publique.

La CGT invite les agents concernés à se reporter au Guide pratique Mutations 2014 édité par la section (en ligne sur le site de la section).

Questions diverses

CFP de Levallois

La CGT a interrogé la direction sur différents problèmes constatés sur le nouveau site : retard dans l'installation des compactus, ascenseur non mis en fonctionnement, téléphone ne fonctionnant pas dans certains services.

Concernant les compactus, les travaux d'installation doivent commencer en janvier. L'ascenseur ne fonctionne pas du fait d'un blocage administratif entre les sociétés de maintenance ; la direction s'est engagée à contacter la DRFIP de Paris qui gère ces questions afin qu'elle in-

terviennne rapidement auprès des sociétés concernées. Pour ce qui est du téléphone, la direction a répondu qu'une entreprise était intervenue en début de semaine et que le problème devait être réglé.

Enfin, nous avons relayé la demande des agents de l'accueil d'installation d'un serre-file à l'entrée afin d'orienter les usagers vers la banque d'accueil. La direction a répondu que cela allait être fait.

Sanitaires de Sèvres

La CGT a fait état de la pétition signée par 89 collègues de Sèvres qui demandent la réfection des sanitaires de l'immeuble. La direction s'est engagée à faire procéder

sans délai aux réparations d'urgence et à la dotation en consommables. Quant aux travaux de réfection, elle interviendra auprès de la copropriété pour leur inscription dès cette année.

Ponts naturels

La direction a retenu les dates des 2 mai, 26 décembre et 2 janvier 2015.

Elle se refuse à fermer les services le 30 mai (campagne IR) mais recommande la plus grande souplesse aux chefs de service dans la gestion des absences pour cette date.

La délégation CGT

Titulaires : Anne Giraudon, Luc Benoit, Maximilien Faure, Philippe Geoffre

Experts : Corinne Fouquet, Brigitte Cognet, Didier Contencin, Jean-Vartan Demerdian

**Pour défendre vos droits, gagner sur les revendications,
Adhérez à la CGT**



Bulletin d'adhésion
CGT Finances Publiques 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Catégorie : Grade :

Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :
.....
.....

Date :/...../..... Signature :

